

Décision

Générale

colonial

Décision n° 872/ITLS concernant les Ministères.

n° 872/ITLS

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 août 1960

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1960

Date du numéro

31 août 1960

TEXTE INTÉGRAL

Le secours exceptionnel de 8.000 francs Djibouti par mois, sera payé : — à l'épouse de M. Mahamoud Yonis, pour la période du 20 au 30 avril 1960 inclus ; — à l'épouse de M. Houssein Hersi Mihileh, pour la période du 21 mai au 1er juillet 1960 inclus ; — à l'épouse de M. Ahmed Ali Bileh, pour la période du 24 mai au 18 iuir 1960 inclus. Cette dépense est imputable au Budget local de la C.F.S,

chapitre 12, article 1er, paragraphe 3.